



PRÉFET PREFIGURATEUR DE LA REGION
NORD – PAS-DE-CALAIS - PICARDIE

Première réunion de l'instance interministérielle informelle sur la réforme territoriale de l'État

12 mai 2015 – Procès verbal d'installation

Représentants des administrations de l'Etat :

Jean-François CORDET (Préfet préfigurateur), Patrick DAVID (SGAR Nord-Pas-de-Calais), François COUDON (SGAR Picardie représentant la Préfète de Picardie), Anne-Lorraine LATTRAYE (directrice de projet), Sylvain LEQUEUX (ARS Nord-Pas-de-Calais), Catherine VIEILLARD (Académie de Lille), Grégory CHEVILLON (Académie d'Amiens), Bernard PINEAU (DRFIP Nord-Pas-de-Calais), Gilbert GARAGON (DRFIP Picardie), Jean-François BENEVISE (DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais), Yasmina TAIEB (DIRECCTE Picardie), Sabine HOFFERER (DRAAF Nord-Pas-de-Calais), François BONNET (DRAAF Picardie), André BOUVET (DRJSCS Nord-Pas-de-Calais), Marie-Laure ETIENNE (DRJSCS Picardie), Yann GOURIO (DREAL Nord-Pas-de-Calais), Aline BAGUET (DREAL Picardie), Marie-Christiane DE LA CONTÉ (DRAC Nord-Pas-de-Calais) Nicole PHOYU-YEDID (DRAC Picardie),

Représentants des organisations syndicales :

Nathalie CARPENTIER (CGT Nord-Pas-de-Calais), Christophe SAGUEZ (CGT Picardie), Hubert DELESALLE (CFDT Nord-Pas-de-Calais), Sophie SANTRAUD (CFDT Picardie), Joël CANGE (FO Nord-Pas-de-Calais), André CLETY (FO Picardie), Gilles SURPLIE (FSU Nord-Pas-de-Calais), Dominique PIENNE (FSU Picardie), Vincent DELRUE (Solidaires Nord-Pas-de-Calais), Tahar BEN REDJEB (Solidaires Picardie), Michel BOUREL (UNSA Nord-Pas-de-Calais), Philippe CORDELETTE (UNSA Picardie)

Excusés : Christian DUBOSQ (ARS Picardie)

Ouverture de réunion par Monsieur Jean-François CORDET, Préfet préfigurateur, Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais.

Cette réunion a pour but de permettre d'échanger sur l'organisation et le pilotage de la réforme territoriale de l'État, d'écouter les propositions et de mettre en place une architecture de travail. Le Préfet rappelle également les conditions de représentativité.

La nouvelle organisation territoriale permettra de constituer l'État-major régional, pour un État stratège qui respectera les équilibres du territoire. Le Préfet rappelle à l'assemblée qu'il doit proposer au Premier ministre un schéma d'organisation des services pour le 30 juin 2015.

Présentation de la directrice de projet : Mme LATTRAYE, et de sa mission de coordination des travaux. Mme LATTRAYE travaillera sur un projet de réorganisation relatif aux conséquences et à la gestion des décisions qui seront prises (en termes de localisation, immobilier, RH, ...).

Le dialogue social sera clair et permanent, au niveau interministériel et dans les services déconcentrés. La dernière réunion de cette instance permettra de présenter le projet tel qu'il sera remis avant la fin du mois de juin.

M. BEN REDJEB (Solidaires Picardie):

Depuis l'automne 2014, il y a une succession de réformes et de mesures (loi MAPTAM, loi NOTRe, réforme territoriale, revue des missions, diagnostics territoriaux...). Les effectifs des directions régionales sont soumis à un flot constant de demandes et de sollicitations et le dialogue social n'est pas toujours facile. M. BEN REDJEB estime que le calendrier est contraint alors que ces travaux engagent des centaines d'agents.

Ce climat crée des inquiétudes car il y a un manque d'information, notamment sur les anciens chefs-lieu et sur les conséquences en termes de ressources humaines et de mobilité. Qui va devoir venir travailler à Lille ? Quid des fonctions supports ? Y aura-t-il des mutualisations ?

Demande : quel que soit le chef-lieu, il doit rester des unités territoriales qui respectent les missions et les implantations géographiques des agents. Il faut respecter les conditions de vie des agents, éviter les mobilités forcées.

M. SAGUEZ (CGT Picardie) :

Ne souhaite pas entrer dans le débat du chef-lieu. L'objectif premier de cette réforme est de transformer les territoires pour répondre aux exigences de profit des multinationales et ainsi faire reculer la démocratie dans toutes ses dimensions : « dérive autoritaire ». Tout est fait pour éloigner les possibilités d'intervention des citoyens et des salariés. Son organisation rejette cette réforme qui fera reculer les droits sociaux et la démocratie. Le fait d'avoir une invitation pour une réunion informelle avec une semaine de délai démontre une conception de la démocratie ne permettant aucun temps de réflexion, de concertation. C'est donc une réunion d'information.

Demande : que les prochaines réunions soient décidées aujourd'hui afin de permettre à toutes les organisations syndicales de se concerter en amont, qu'elles aient du temps et des moyens syndicaux. Demande que les réunions ne soient plus informelles mais officielles.

M. CANGE (FO Nord-Pas-de-Calais) :

Les réformes sont incessantes, les agents sont fatigués. Dans le cadre de la réforme territoriale, des fusions à grande échelle sont attendues, provoquant mobilités forcées, risques psycho-sociaux et remettant en cause la proximité des services publics. FO rejette et condamne toute mutualisation des services éloignant le service public des citoyens, FO exige le respect du statut général et des statuts particuliers.

M. CLETY (FO Picardie) :

FO rejette et condamne en effet toute mutualisation des services, éloignant le service public des citoyens. Rejet de toute hypothèse de fusion, d'une éventuelle organisation régionale interministérielle de la gestion des agents public (mobilité, ...) et d'un affaiblissement de l'État face aux nouvelles collectivités. Rappelle que le service public est le garant de la cohésion sociale et doit être partout sur le territoire.

Mme SANTRAUD (CFDT Picardie) :

Question : est-ce que le périmètre de cette instance tel qu'il est défini aujourd'hui est appelé à être maintenu jusqu'à la fin juin ? Si la réunion est informelle, Mme SANTRAUD souhaite qu'il n'y ait pas qu'un représentant par organisation, afin de permettre une adaptation selon les ordres du jour des prochaines réunions. La CFDT n'est pas opposée à une réorganisation des services de l'État, mais soulève diverses difficultés : délais, objectifs à atteindre, accompagnement des personnels. Le dialogue social doit se situer dans les directions et en interministériel et s'appuyer sur des éléments concrets. Souhaite que les personnels soient parties prenantes des décisions et soient au minimum consultés et écoutés au maximum.

M. CORDELETTE (UNSA Picardie) :

Les démarches interministérielles généralistes et ministérielles de spécialités doivent se compléter, s'enrichir et non pas s'opposer. Attente de mesures d'accompagnement des personnels. Souhaite une prise en compte de leur situation familiale et de leurs projets professionnels.

M. le Préfet CORDET :

En terme de délais, la réunion ne pouvait être décidée avant la nomination du Préfet préfigurateur. Le calendrier est contraint pour l'ensemble des représentants de l'administration et des directions régionales. Nous plaçons au coeur de nos préoccupations le respect des équilibres des territoires et de la représentation de l'État en région.

Le Préfet préfigurateur ne peut pas faire une annonce en matière de réorganisation puisqu'il ne connaît pas encore le projet, en cours de construction avec les directeurs régionaux. Il y a des spécificités ministérielles et elles seront respectées. Le but est de maintenir la qualité du service public avec un État-major le plus efficace possible et qui représente l'intégralité des ministères.

Le système de mutualisation est un système connu et déjà mis en place par exemple avec les plates-formes RH qui seront maintenues dans le cadre de la réforme territoriale. Je suis preneur si vous avez des idées pour améliorer les mutualisations.

En matière de mobilités : si elles sont nécessaires, elles doivent être adaptées. Il est demandé aux directions régionales de réfléchir et de présenter un schéma de réorganisation qui soit le plus efficace possible.

L'inquiétude des agents est bien comprise. L'état d'esprit est de créer un collectif qui fonctionne le mieux possible pour les services de l'État et le citoyen. Il faut mettre en place un système qui prenne en considération les équilibres territoriaux sur le nouveau territoire régional et la gestion fine des projets des agents. Il n'y aura plus qu'une seule direction régionale de chaque type mais les compositions internes ne sont pas encore définies.

Il faudra un État fort face à une collectivité régionale forte. Il n'y a pas d'affaiblissement de l'État, au contraire.

Le niveau départemental est conforté : il y a un attachement aux services rendus aux citoyens et aux unités territoriales qui permettent de conserver la présence territoriale de l'État. Et il y a consécration du niveau régional de l'État avec la présence d'un État stratège, décideur avec un État-major constitué.

Sur les aspects relatifs au statut général : on ne va pas y toucher et quant au respect du fonctionnement de chaque ministère, il existe un dialogue permanent entre les directions régionales et les secrétariats généraux des différents ministères qui sera maintenu.

Concernant l'expression « instance informelle » elle a été utilisée parce qu'il a été souhaité une prise de contact avec les organisations syndicales, or il n'existe pas de comité technique interministériel. Ce dialogue n'est pas un dialogue unique. Il doit se poursuivre au sein de chacune des directions régionales, de façon incontournable. Cela fait partie des relations que nous avons avec chacune des directions régionales. Nous proposons que cette instance de dialogue social puisse se réunir à mi-parcours pour savoir où on en est de la construction générale du schéma qui sera proposé et en fin de parcours pour présenter le schéma décidé qui sera présenté au Premier ministre. Ces débats en revanche ne sont pas informels : un PV de séance sera produit, des documents seront transmis.

M. BENEVISE (DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais) :

Il est important, pour le dialogue social, de pouvoir articuler les différentes informations : nous avons besoin en interne d'un retour des organisations syndicales du niveau interministériel.

M. PIENNE (FSU Picardie) :

Les mesures d'accompagnement présentées font penser à un cataclysme, elles sont anxiogènes. La FSU a été reçue au ministère de l'Éducation nationale : certaines décisions sont déjà prises et définitives, comme le fait qu'il n'y aura plus qu'un seul rectorat à Lille et 20 académies au lieu de 30.

M. le Préfet CORDET :

Je ne vous aurais rien présenté, vous me l'auriez reproché ! Certaines décisions relèvent de la décision gouvernementale. Le but est de donner les meilleures conditions d'évolution aux agents, qu'ils accompagnent eux-mêmes la réforme et ne soient pas seulement accompagnés : nous ne sommes pas dans l'assistanat. Concernant l'Éducation Nationale je laisse la parole à ses représentants.

Mme VIEILLARD (rectorat de l'académie de Lille) :

Il y a décalage avec le travail conduit par le ministère de l'Éducation Nationale. Une carte des rectorats sera publiée début juillet. Travail sur 2 hypothèses : coordination renforcée pour des compétences partagées et hypothèse de fusion. La carte des 20 académies n'est qu'une hypothèse à ce jour. Le mot d'ordre est la recherche de convergence forte pour un État stratège fort face à des régions avec des compétences élargies.

M. BEN REDJEB (Solidaires Picardie) :

demande la réunion d'un groupe de travail intermédiaire pour échanger sur les schémas élaborés par les directions. Diagnostic territorial : aucun retour. Demande d'obtenir une copie des diagnostic territoriaux

M. le Préfet CORDET :

Je propose de vous faire une présentation globale des diagnostic territoriaux lors de la prochaine réunion. L'ensemble des productions a été envoyé au Premier ministre. Il est important que l'analyse des diagnostics soit menée en binômes de directeurs pour proposer une organisation partagée.

Mme PHOYU-YEDID (DRAC Picardie) :

Un échange entre les 2 directrices sur les diagnostics territoriaux a été mis en place mais également entre les équipes de travail. A partir du travail rendu par les 2 directions, un dialogue a débuté par une restitution devant tout le personnel.

Mme DE LA CONTE (DRAC Nord-Pas-de-Calais) :

Le point qui ressort est que, d'une direction à l'autre, les méthodes de travail sont extrêmement différentes, pourtant ce sont les mêmes services avec les mêmes fonctions et les mêmes missions. Il s'agit maintenant de trouver des méthodes pour avancer ensemble. Malgré un climat d'inquiétude, il y a une réelle volonté d'avancer ensemble. La première réunion a montré que les agents ne se connaissaient pas d'une direction à l'autre.

M. BEN REDJEB (Solidaires Picardie) :

Souhait de pouvoir échanger avec Mme LATRAYE sur des points particuliers tels que les schémas d'organisation possibles direction par direction. Sur la question de l'accompagnement ressources humaines, rien n'est budgété. Comment vont être élaborés les dialogues de gestion 2016 ?.

M. le Préfet CORDET :

Il va y avoir un dialogue de gestion unique par direction. Concernant l'accompagnement, il y a une boîte à outils, mais tout le monde ne devra pas y recourir. L'objectif premier est de maintenir un service public à la hauteur et avec la qualité que nous souhaitons. Accord pour un groupe de travail sur l'état d'avancement des travaux dans les directions. Il faut faire tomber les préventions.

M. DELESSALLE (CFDT Nord-Pas-de-Calais) :

Les passerelles seraient importantes pour repositionner les agents mais comment les rendre efficaces ? Il faut mieux faire connaître la plate-forme RH et la bourse des emplois. La fusion va encore augmenter le nombre d'agents concernés. Quels sont les chiffres ?

M. le Préfet CORDET :

En Nord-pas-de-Calais il y a 119000 agents dans la fonction publique de l'État dont 2187 sur la fonction régionale (donc concernée) soit 1,7 % de la fonction publique d'État. En Picardie ce sont 50100 agents dont 865 sur la fonction régionale, soit 1,8 %.

M. GARAGNON (DRFIP Picardie) :

11 personnes sont affectées à la PRI régionale. Si elles ne souhaitent pas effectuer une mobilité, elles auront la garantie d'un maintien de résidence sur Amiens, sur la gestion des comptes publics.

M. PINEAU (DRFIP Nord-Pas-de-Calais) :

Les règles habituelles en matière de réorganisation seront appliquées aux agents.

M. CLETY (FO Picardie) :

Il y a une dégradation du service public. La fracture sociale est très forte en Picardie. 125000 Picards sont illettrés. Il y a perpétuellement des réformes depuis 2007 et une fatigue s'est installée. Il y aura inévitablement une perte de compétences avec le départ d'agents. Sentiment que cette réforme est déjà ficelée avec l'impression que le dialogue et la remontée d'informations ne sert à rien. L'État fait de moins en moins de contrôles, ce qui permet aux entreprises de travailler de façon moins légale. Il faut conserver du temps pour conseiller les entreprises et les accompagner.

Si l'État abandonne les territoires, il y aura une déshumanisation (ex : visioconférences) et une déception des citoyens qui ont besoin de contacts. L'usager a besoin de rencontrer quelqu'un.

M. le Préfet CORDET :

Je considère que l'un des rôles essentiels de l'État est de défendre ceux qui sont les plus démunis. Nous avons ce devoir collectif de maintenir ces missions de l'État. Quant à la proximité du contact avec le citoyen sur le territoire, il n'est pas question de la supprimer. Par conséquent le niveau départemental n'est nullement touché par la réforme. Au contraire il est conforté pour assurer la proximité du citoyen.

M. CANGE (FO Nord-Pas-de-Calais) :

Il y a possibilité de comités techniques communs, mais quels moyens seront attribués aux organisations syndicales ? (il faut des réunions préparatoires, un défraiement...) Il faut un état des lieux service par service, les agents concernés, les lieux d'implantation.

Un représentant par région c'est insuffisant : il faut au moins un suppléant pour assurer deux présences à chaque organisation.

De nouvelles mutualisations seront mises en place. Or, il existe déjà des mutualisations pour lesquelles il n'y a aucun retour ni bilan du fonctionnement. Il ne faudrait pas recommencer les mêmes erreurs.

La BRIEP est un outil intéressant mais la première étape avant la BRIEP est de chercher à replacer les agents au sein de leur service. La BRIEP ne doit pas se substituer à ce qui relève de la responsabilité des services et doit venir uniquement dans un second temps.

M. le Préfet CORDET :

En matière de mutualisation, ce qui fonctionne moins bien doit fonctionner mieux. Le bilan sera présenté. Les diagnostics synthétisés par les binômes seront également présentés.

M. BEN REDJEB (Solidaires Picardie) : autre sujet d'inquiétude, la charte de déconcentration, avec le renforcement des pouvoirs des préfets. La gestion des agents doit être faite par les ministères, pas par les préfets et les PFRH. Il y a un risque de diminution de pouvoir des directeurs régionaux.

M. le Préfet CORDET :

Le sujet de la charte de déconcentration mériterait une réunion spécifique, d'autant qu'elle vient d'être approuvée en conseil des ministres. Le fait que les agents soient administrés par leur ministère d'origine est compatible avec une gestion déconcentrée.

Les éléments principaux de notre réunion d'aujourd'hui seront transmis aux participants avec des informations complémentaires.

Concernant la représentation des organisations syndicales, nous pouvons être souples, justement parce que nous sommes dans une instance informelle.

En terme de calendrier deux réunions sont à programmer, autour du :

- Mercredi 10 juin, point intermédiaire, juste avant la remise des copies des binômes
- Mercredi 24 juin avant la remise du projet validé au Premier ministre.

Clôture de la réunion par le Monsieur le Préfet.